

Forfait complet saisie et gestion des produits phytosanitaires & co

 **Objectif:** Assurer la conformité réglementaire et environnementale de votre exploitation en matière d'usage, d'enregistrement et de traçabilité des produits phytosanitaires. Agri'Lanterne vous accompagne tout au long de l'année dans la gestion numérique de vos traitements et le calcul de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement).

Contenu de l'accompagnement:

- Collecte et saisie des traitements réalisés.
- Vérification des produits autorisés, doses, mélanges et DAR.
- Saisie numérique du registre phytosanitaire.
- Calcul et analyse des IFT.
- Classement et archivage des FDS.
- Remise du registre complet prêt à présenter en cas de contrôle.

Ce que fait Agri 'Lanterne pour vous:

- ✓ Accompagnement personnalisé tout au long de la campagne.
- ✓ Vérification technique et réglementaire de vos pratiques.
- ✓ Élaboration du registre numérique complet et conforme.
- ✓ Présence et disponibilité pour répondre à vos questions.
- ✓ Déplacement sur l'exploitation compris.

En résumé :

- Dossier réglementaire complet et à jour
- Gestion simplifiée et sécurisée des données phytos
- Calcul automatique et analyse des IFT

 **Durée / Délai:** Forfait annuel – intervention à la clôture ou en cours de campagne selon vos besoins.

 **Tarif:** 370 € H.T / an

→ Formule DUO : 296 € H.T (-20%)

→ Formule PREMIUM : 259 € H.T (-30%)

Signature du client :

Nom / Prénom : Date : / / 20.....

Signature « Lu et approuvé » :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF, ECONOMIQUE

AGRI' LANTERNE – ENTREPRISE INDIVIDUELLE : SIREN : 978 422 798 – RCS : Romans - Siège social : 7 Rue de l'Église – 26140 Saint-Rambert-d'Albon
Représentée par : **Camille Bourjac/Savoie** - Nom commercial : **Agri' Lanterne**

Article 1 – Objet : Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de conseil proposées par Agri' Lanterne. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document.

Article 2 – Nature des prestations : Agri' Lanterne réalise des prestations de conseil administratif, technique, économique et réglementaire destinées aux exploitants agricoles : montage de dossiers (PAC, FEADER, PCAE, DJA...), études économiques, diagnostics techniques, accompagnement stratégique et réglementaire.

Article 3 – Commande, acceptation et engagement : Agri' Lanterne **ne peut être tenue responsable** d'erreurs, d'omissions ou de retards résultant d'informations ou de documents **erronés, incomplets ou transmis tardivement** par le ou les commanditaires. Toute prestation fait l'objet d'un **devis ou d'une fiche descriptive** précisant la nature, le prix et la durée estimée de la mission. La prestation débute **uniquement après retour du devis et/ou de la fiche descriptive signée** par le ou les commanditaires, comportant la **mention manuscrite** : **“Lu et approuvé”**, suivie du **nom, prénom et/ou raison sociale**. La signature de ce document engage :

- ✓ **Agri' Lanterne**, à fournir et réaliser les travaux commandés selon les modalités définies ;
- ✓ **Le ou les commanditaires**, à fournir l'ensemble des informations et documents nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Article 4 – Modalités de paiement

- ✓ Acompte : 30 % à la commande si le montant > 600 € HT.
- ✓ Solde : à régler **dans les 30 jours suivant la réception de la facture au plus tard.**
- ✓ En cas de retard, des **pénalités de retard** au taux légal et une **indemnité forfaitaire de 40 €** seront appliquées.

Moyens de paiement acceptés :

- ✓ Par **chèque** à l'ordre de **BOURJAC Camille – Agri' Lanterne**
- ✓ Par **carte bancaire**
- ✓ Par **virement bancaire** :
IBAN : FR76 1390 6001 4600 2154 9887 563
BIC : AGRIFRPP839
- ✓ Par **prélèvement SEPA**.

Article 5 – Annulation ou report

- Annulation à plus de 7 jours : sans frais.
- Annulation entre 7 jours et la date prévue : facturation de 30 %.
- Annulation après le début de la mission : toute prestation commencée est due intégralement si l'interruption émane du client.

Article 6 – Responsabilité : Agri' Lanterne s'engage à exécuter ses prestations avec soin, diligence et professionnalisme. Elle ne saurait être tenue responsable d'un refus d'aide publique, d'une décision administrative défavorable ou d'un préjudice résultant d'informations inexactes, incomplètes ou erronées fournies par le client.

Article 7 – Confidentialité : Les informations transmises par le client sont strictement confidentielles et ne sont utilisées que pour l'exécution de la mission.

Article 8 – Propriété intellectuelle : Les études, rapports et documents produits restent la propriété d'Agri' Lanterne. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

Article 9 – Droit applicable et litiges : Les présentes CGV sont soumises au **droit français**. Tout litige sera porté devant le **Tribunal de commerce de Romans-sur-Isère**, sauf disposition légale contraire.

Agri' Lanterne – Camille BOURJAC/SAVOYE | 7 rue de l'Église – 26140 Saint-Rambert-d'Albon | EI – SIREN 978 422 798 – TVA FR03 978 422 798 – RCS Romans | agrilanterne@gmail.com – 07 89 77 16 02